

Les grandes lignes du plan d'action de mise en œuvre de l'ECOWAP en 2011

Les grandes du plan d'action de mise en œuvre de l'ECOWAP en 2011

- des actes juridiques à prendre et les structures à mettre en place avant fin juin:
 - le Comité Consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation pour institutionnaliser le partenariat multi-acteurs;
 - le comité Inter-Départements pour l'agriculture et l'alimentation, pour arbitrer au sein de la Commission les questions qui touchent plusieurs secteurs comme infrastructures, commerce et fiscalité agricoles notamment;
 - l'agence régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation;
 - le Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation);

Les grandes du plan d'action de mise en œuvre de l'ECOWAP en 2011

- **La poursuite de la mise en œuvre des actions déjà entamées.** Il s'agit principalement de :
 - (i) la révision et l'adoption de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires ;
 - (ii) la mise en place d'un système régional d'information agricole, dénommé AGRIS ;
 - (iii) la mise en place d'un cadre de convergence et d'harmonisation des politiques foncières et des codes forestiers ;
 - (iv) la mise en place d'un cadre d'accélération de la diffusion des technologies agricoles probantes
 - (v) la mise en place d'un cadre harmonisé de développement de l'interprofession agricole régionale dans le cadre de la promotion des chaînes de valeur ;
 - (Vi) la conduite d'une étude préalable à la mise en place d'un stock régional de sécurité ;
 - (vii) la définition d'un sous programme régional de développement de la pêche et de l'aquaculture ;
 - (viii) la conception d'un sous programme de développement de l'élevage ouest africain ;

Les grandes du plan d'action de mise en œuvre de l'ECOWAP en 2011

- les actions à initier: en plus de l'Agence technique , la **Commission de la CEDEAO doit mettre rapidement en place des *task force* thématiques associant les institutions et acteurs socioprofessionnels concernés.** Cette approche a été initiée en 2010 (système d'information, foncier, diffusion de technologies, interprofession, élevage, pêche) et sera étendue en 2011 notamment dans les domaines qui permettent :
 - (i) d'améliorer la capacité régionale de mise en œuvre de la politique agricole et du plan régional d'investissements, et
 - (ii) de produire rapidement des impacts durables au niveau de la production agricole, du commerce régional des produits agricoles et enfin, de la sécurité alimentaire.

Les Task Force prévus dans le plan d'action de mise en œuvre de l'ECOWAP en 2011

1. **Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines**

- Des organisations de producteurs,
- Des organisations de la société civile,
- Des institutions de recherche –développement,
- Des institutions de coopération techniques régionales ;

Les Task Force prévus dans le plan d'action de mise en œuvre de l'ECOWAP en 2011

2. **La mise en œuvre des instruments d'appui à la production :**

- programme de cofinancement des coupons intrants,
- renforcement des réseaux de distributeurs d'intrants,
- mise en place de fonds de garantie auprès des institutions financières (banques ou SFD) intervenant dans le crédit approvisionnement auprès des OP, etc.

Les Task Force prévus dans le plan d'action de mise en œuvre de l'ECOWAP en 2011

3. La mise en place des instruments d'appui à la régulation du marché

- au stockage,
- au warrantage et à la commercialisation groupée par les organisations de producteurs

4. La promotion des chaines de valeur au sein des sous espaces régionaux

5. l'appui aux dispositifs interprofessionnels et la fluidification des échanges

Les Task Force prévus dans le plan d'action de mise en œuvre de l'ECOWAP en 2011

6. **La mise en œuvre des filets de sécurité ciblés sur les populations vulnérables ;**
7. **La mise en place de la stratégie régionale de stockage de sécurité**
8. **La mise en place du dispositif de suivi-évaluation**